Réseau Axium

FORMATION SSCT | CSE DU SECTEUR PRIVÉ

COMPRENDRE ET AGIR AVEC LE CSE SSCT

MOINS DE 50 SALARIÉS

Formation en présentiel ou à distance



formation@axium-france.com • 09 77 73 64 22

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75470154347
auprès du préfet de région de Nouvelle-Aquitaine.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Espace CSSCT

FORMATION SSCT | MOINS DE 50 SALARIÉS

COMPRENDRE ET AGIR AVEC LE CSE SSCT

LES ENJEUX ET OBJECTIFS

Maitriser le cadre légal et les missions du CSE en SSCT

Les membres du CSE apprendront à identifier et évaluer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail. Ils s'initieront aux méthodes de prévention et d'amélioration des conditions de travail.
Après la formation, ils pourront :

- Naviguer dans le Code du Travail
- Connaître les missions et moyens d'action du CSE en SSCT
- Réagir face aux risques et dangers
- Réagir face à un accident du travail
- Utiliser la méthode de l'arbre des causes
- Appréhender une réunion CSE en matière de SSCT
- Inspecter les locaux et enquêter sur des situations de travail

Développer sa capacité à évaluer les risques professionnels et analyser les conditions de travail

Les membres du CSE en renouvellement de mandat, approfondiront leur aptitude à identifier et évaluer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail. La formation inclura des révisions, des retours d'expérience et un approfondissement sur des thèmes spécifiques.

Connaître les notions clés de la santé au travail et les risques spécifiques à l'activité

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Réagir face à une atteinte au droit des personnes
- Réagir face à une situation de danger grave et imminent
- Participer activement à l'inspection des locaux
- Enquêter sur des situations de travail
- Agir face à un accident du travail
- Exploiter la méthode de l'arbre des causes
- Jouer son rôle en réunion CSE en matière de SSCT
- Maîtriser les principales notions de la santé au travail
- Prendre en charge les risques spécifique à leur activité

PUBLIC VISÉ

Membres titulaires et suppléants du CSE des établissements de moins de 50 salariés
Article L.2315-18 du Code du travail

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quiz de positionnement en début & quiz des compétences acquises en fin de formation
Questionnaire pré-formation
Questionnaire de satisfaction (en fin de formation) + Tour de table
Questionnaire post formation

FRÉQUENCE & DUREE

Pendant son mandat, et lors de chaque renouvellement de mandat, un membre du CSE a le droit à une formation financée par l'entreprise.
L'élu a le choix de l'organisme de formation. Article R.2315-17 du Code du travail
5 jours soit 35 heures pour les élus en premier mandat, en renouvellement non formés ou membre de la CSSCT
3 jours en 21 heures pour les élus en renouvellement et formés

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation à distance organisée en intra-entreprise (à partir de 4 stagiaires) ou inter-entreprises.
Formation en présentiel disponible à partir de 4 stagiaires.

ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation conçue pour être accessible aux PSH
Référente Handicap : Sarah BOISSINOT 06 37 40 95 12 formation@axium-france.com

FORMATION SSCT | MOINS DE 50 SALARIÉS

COMPRENDRE ET AGIR AVEC LE CSE SSCT

LE PROGRAMME DE FORMATION

Le contenu de la session de formation permet aux stagiaires de découvrir l'ensemble des missions SSCT du CSE

1er mandat | 5 jours de formation soit 35 heures

JOUR 1

Accueil & présentation
Quiz de positionnement et évaluation des attentes

pause

Les missions et les prérogatives du CSE

repas

Le fonctionnement d'une réunion CSE

pause

L'écrit dans la mission de l'élu en CSE

JOUR 2

Les missions et les prérogatives du CSE en SSCT

pause

Les moyens du CSE en SSCT

repas

Les acteurs de la prévention
Notions de risque et de danger

pause

Le DUERP
Le plan d'actions

JOUR 3

Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
Le droit de retrait

pause

Droit d'alerte en cas de DGI
Le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement

repas

Visite des locaux

pause

L'enquête de terrain

JOUR 4

Réunion du CSE en matière de SSCT

pause

Accident du travail & accident de trajet
La maladie professionnelle

repas

Réagir face à un accident du travail

pause

L'arbre des causes

JOUR 5

Maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap
Prévention des risques psychosociaux

pause

Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail

repas

Prévention des risques spécifiques à l'activité

pause

Évaluation des acquis
Évaluation de la session de formation

FORMATION SSCT | MOINS DE 50 SALARIÉS

COMPRENDRE ET AGIR AVEC LE CSE SSCT

LE PROGRAMME DE FORMATION

Le contenu de la session de formation permet aux stagiaires de découvrir l'ensemble des missions SSCT du CSE

Renouvellement de mandat | 3 jours de formation soit 21 heures

JOUR 1

Accueil et présentation
Quiz de positionnement et évaluation des attentes
Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes (révision)
Le droit de retrait

pause

Droit d'alerte en cas de DGI
Le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnemen

repas

Visite des locaux (révision et retour d'expérience)

pause

L'enquête de terrain
(révision et retour d'expérience)

JOUR 2

Réunion du CSE en matière de SSCT *(révision et retour d'expérience)*

pause

Accident du travail & accident de trajet
La maladie professionnelle

repas

Réagir face à un accident du travail

pause

L'arbre des causes
(révision et retour d'expérience)

JOUR 3

Maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap
Prévention des risques psychosociaux

pause

Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail

repas

Prévention des risques spécifiques à l'activité *(retour d'expérience)*

pause

Évaluation des acquis
Évaluation de la session de formation

FORMATION INTERACTIVE

Outils et méthodes pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques interactifs, études de cas réels liés au travail, travaux de groupes et sous-groupes, outils de mise en pratique dans l'entreprise et suivi personnalisé, documentations spécialisées : brochures, articles, revues...
Processus d'évaluation du stagiaire basé sur sa capacité à produire une/des réponse(s) aux questions du formateur à l'issue de chaque module. Et sa participation proactive aux exercices proposés.
Modalités d'évaluation des stagiaires : trois évaluations sont mises en œuvre : questionnaire avant le commencement de la session pour un point sur les attentes ; puis un questionnaire en fin de session pour évaluer les nouvelles connaissances apprises ; et un post formation. Quiz en début de session afin de connaître les connaissances déjà acquises et en fin de session pour évaluer les compétences acquises.

Équipe pédagogique

- Formateurs qui sont d'anciens élus
- Expert en droit du travail
- Expert CSE-SSCT agréé par le ministère du travail
- Experts en organisation du travail : ergonome, psychologue ...

FORMATION SSCT | MOINS DE 50 SALARIÉS

COMPRENDRE ET AGIR AVEC LE CSE SSCT

Spécial formation à distance

Un support technique de qualité avec :

Des équipements efficaces assurant l'autonomie des stagiaires. Une assistance technique présente avant et pendant la formation. Des applications internet de visio-conférence sécurisées : ZOOM ou TEAMS. Une pédagogie adaptée à la formation à distance : présentation MOOQ, quiz, gamification, vidéo, ateliers en sous-groupe, padlet et évaluation en ligne.

Formation AXIUM Expertise : un avantage certain

Accéder à une formation CSE SSCT, sans éloignement du domicile et de l'entreprise, dans un environnement choisi. **Les droits sont identiques à une formation présentielle** : congés formation, financement d'entreprise, maintien du salaire... **Recevoir la BOX AXIUM** : livre AXIUM, livres blancs, fiches pratiques, casque audio ... **AXIUM engage** dès l'inscription le **dossier administratif et financier**.

Formation AXIUM Expertise : certifiée

Une **qualité de formation** équivalente à celle en présentielle. Elle permet de bien maîtriser les missions du CSE. Cette formation certifiée est **protégée à l'INPI** (Institut National de la Propriété Industrielle).
L'apprentissage du mandat CSE est **individualisé, dynamique avec un suivi** assuré par des formations expérimentées et impliquées.

Une formation vivante :
Une formation qui allie la théorie et la pratique.
Possibilité d'échanger avec les formateurs sur les situations vécues en entreprise.
Animée avec des supports novateurs et créatifs qui s'adapte en temps réel aux besoins du stagiaire. Avec des espaces réservés aux interventions individuelles et à l'interaction du groupe. **Un accès aux experts AXIUM** pendant tout le mandat CSE.

COMMENT ACCÉDER À LA FORMATION ?

J-45

INSCRIPTION

Prise en charge administrative **par AXIUM** au retour du tally complété.

J-30

DEMANDE DE CONGÉ

Le stagiaire dépose sa demande de congé de formation préparée par AXIUM. Envoi de la convention au Président du CSE.

J-10

ENVOI DE LA BOX AXIUM

AXIUM envoie un colis pédagogique à l'adresse demandée.

J-7

ENVOI DE LA CONVOCATION

AXIUM adresse une **convocation au stagiaire par mail**.

J-7 à J-2

POINT OPÉRATIONNEL AVEC LE SUPPORT

AXIUM s'assure que l'équipement fonctionne

H-15

DÉBUT DE LA FORMATION

AXIUM s'assure que le stagiaire est fin prêt

COMPRENDRE ET AGIR AVEC LE CSE SSCT

LE FINANCEMENT 100% ENTREPRISE

Le coût de la formation (frais pédagogique + frais de formateur) assurée par AXIUM Expertise est pris en charge par l'entreprise.

UNE ANIMATION PAR DES FORMATEURS EXPÉRIMENTÉS

DES CLASSEURS PÉDAGOGIQUES SSCT

Documents techniques fournis sur l'extranet Digiforma : supports, livres blancs, ...

LIVRE AXIUM "LE CSE C'EST POUR MOI ?"

Pour expliquer aux salariés de votre entreprise, ce qu'est le CSE.

L'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

Après la formation et tout au long de votre mandat : accès libre aux experts AXIUM pour poser toutes vos questions via un mail.

Formation présentielle

FRAIS PÉDAGOGIQUES

430 € / jour / stagiaire

FRAIS DE SÉJOUR

Remboursement par l'employeur limité :
Paris : 140€ / jour
Province : 90 € / jour

INDEMNITÉ REPAS

Remboursement par l'employeur à hauteur de 20€ / repas

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Remboursement par l'employeur limité : Base de tarif SNCF 2e classe

AXIUM BOX

AXIUM met l'accent sur l'expérience de formation en offrant une box à ses participants !
Avec notre BOX AXIUM, attendez-vous à recevoir des cadeaux attrayants et un kit pédagogique innovant.

En vous inscrivant à nos formations, vous profiterez d'un univers captivant grâce à nos supports ludiques et interactifs, conçus pour rendre votre apprentissage stimulant et plaisant.

Saisissez cette opportunité d'enrichir vos compétences et découvrez l'avantage AXIUM avec la BOX offerte pour une formation réussie !

Formation à distance

FRAIS PÉDAGOGIQUES : 320 € / jour / stagiaire

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75470154347 auprès du préfet de région de Nouvelle-Aquitaine.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Formation à distance ou en présentiel

Tarif de groupe : **Contactez AXIUM au 09 77 73 64 22**



UNE FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS (article L.2315-18 du Code du travail)

Formation initiale 1er mandat

Depuis le 31 mars 2022, la formation SSCT est de 5 jours pour un membre du CSE en premier mandat CSE quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Renouvellement de la formation

Dans le cas d'un renouvellement de mandat CSE, la durée de formation est de :

- 3 jours pour les membres élus du CSE quel que soit le nombre de salariés,
- 3 jours pour les membres de la CSSCT pour les entreprises de moins de 300 salariés,
- 5 jours pour les membres de la CSSCT pour les entreprises de 300 salariés au minimum.

Le financement de la formation est toujours pris en charge par l'employeur. Toutefois, cette formation peut être prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) dans les entreprise de moins de 50 salariés.

Programme de la formation

Le renouvellement a pour objet de permettre au membre de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.

À cet effet, le programme établi par l'organisme de formation a un caractère plus spécialisé. Il est adapté aux demandes particulières du stagiaire et tient compte notamment des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité. (Article R. 2315-11 du Code du Travail)

Le congé de formation doit être demandé 30 jours avant le début de la formation.

NOTRE PRÉSENCE EN LIGNE

LINKEDIN
Partage de l'actualité des CSE
Gaëlle LLORCA

FACEBOOK
Partage de l'actualité des CSE
Espace CSE SSCT

YOUTUBE
Podcast d'aide aux élus CSE
Axium CSE

PINTEREST
Infographies
Axium CSE

Rejoignez notre communauté afin de rester informé des derniers actualités du travail !

Réseau Axium

09 77 73 64 22

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL

NOS FORMATEURS DISPONIBLES PARTOUT

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER

La formation qui vient à vous, où que vous soyez.



Des consultants expérimentés

Accompagnement et conseils personnalisés

Cabinet agréé par le Ministère du Travail

ILS ONT FAIT CONFIANCE À AXIUM

amazon

Valentin Haüy

FedEx

orange

KEOLIS

SNCF

GEODIS

LA POSTE

VINCI

DHL

BNP PARIBAS

Ramsay Santé